



Les baux d'habitation vide ou meublée pour une meilleure transaction locative

Objectifs :

- Maîtriser les règles légales pour mieux informer et conseiller les clients propriétaires bailleurs et/ou investisseurs sur les différentes formalités à accomplir avant la mise en location.
- Connaître les bases de la loi du 6 juillet 1989 et savoir déterminer son champ d'application.

Public :

- Négociateurs (trices) en transaction locative, assistant(es), débutants
- Personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité (attestation d'habilitation loi numéro 70-9 du 02/01/1970 décret numéro 72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s)

Pré-requis : Connaissance partielle des baux locatifs d'habitation

Compétences visées :

- Savoir expliquer et rédiger un contrat de bail en toute sérénité pour sécuriser ses honoraires.

Les plus pédagogiques :

Animateur : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise.


Méthodes :

Une pédagogie interactive favorisant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

Validation / Certification :

Méthodes et outils adaptés à la formation (mise en situation, QCM, exercices d'application...).

INFORMATION

 1 jour (7H)

€ 360 €

Session(s) à Angers

- 16 novembre 2020

Session(s) à La Roche Sur Yon

- 14 septembre 2020



Formation régionale

ANGERS - CENTRE PIERRE COINTREAU
132 av de Lattre de Tassigny - Siret 13000460900058

CHOLET - EURESPACE FORMATION
Rue Eugène Brémond - Siret 13000460900066

SAUMUR - ESPACE FORMATION DU SAUMUROIS
Square Balzac - Siret 13000460900074



Programme :

MATIN

- Le champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 (bail d'habitation vide, mixte et meublé)
- Les points importants à respecter avant toute mise en location (la décence, les diagnostics...)
- La durée du contrat suivant le profil du bailleur (incidence des régimes matrimoniaux, sci et.)
- Les conditions financières du bail (fixation du loyer, les charges récupérables ...)
- Les garanties du bailleur (GLI, Acte de cautionnement)
- Le choix du candidat locataire
- Le statut particulier de la colocation

APRES-MIDI

- Le bail type en vide et en meublé : les particularités
- Forme et contenu (désignation des parties, l'objet du contrat, la consistance du logement, la destination des locaux et désignation des locaux et équipements accessoires)
- Les honoraires
- Les clauses abusives
- Pièces à annexer au contrat de bail
- Rédaction d'un bail.

Repas offert.